PPP…
poudre de PerlimPinPin
Pour Payer Plus
Prélude Pour une Privatisation

Pierre Bonhôte,
conseiller aux Etats

Une belle réussite: La Maladière

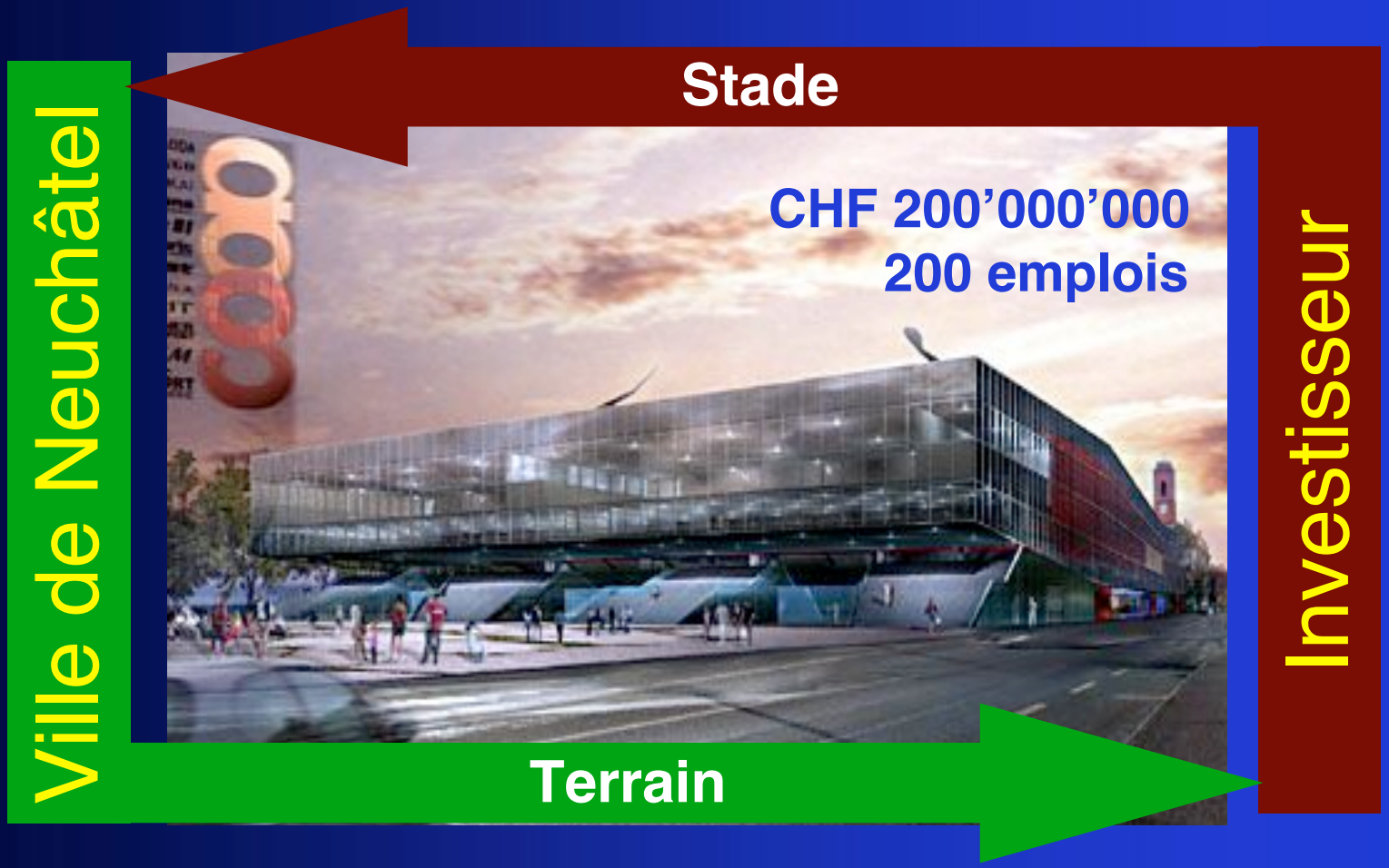

Avec un petit problème

Tarif de location des salles de gymnastique aux communes:

- Avant: CHF 40 / h
- Après: CHF 80 / h

Question de définition (1)

Le mauvais usage des mots ajoute aux malheurs du monde. Camus

Etat
Commune
& CP

Etablissements

SA publiques

SA mixtes

SA privées

Individu

public ← → **privé**

La Poste
SIG
HNe

CFF
BCN

Swisscom
BCV

EOS
Groupe e

Question de définition (2)

Le mauvais usage des mots ajoute aux malheurs du monde. Camus

Nombre de variante PPP = 5^5 = 3125

	Etat	EDP	SA publ	SA mixte	SA privée
Financement					
Risque					
Construction					
Exploitation					
Propriété					

bâtiment loué par l'Etat

Transrun

Maladière

Conditions-cadre (1)

- Le risque privé se rétribue plus que le risque public

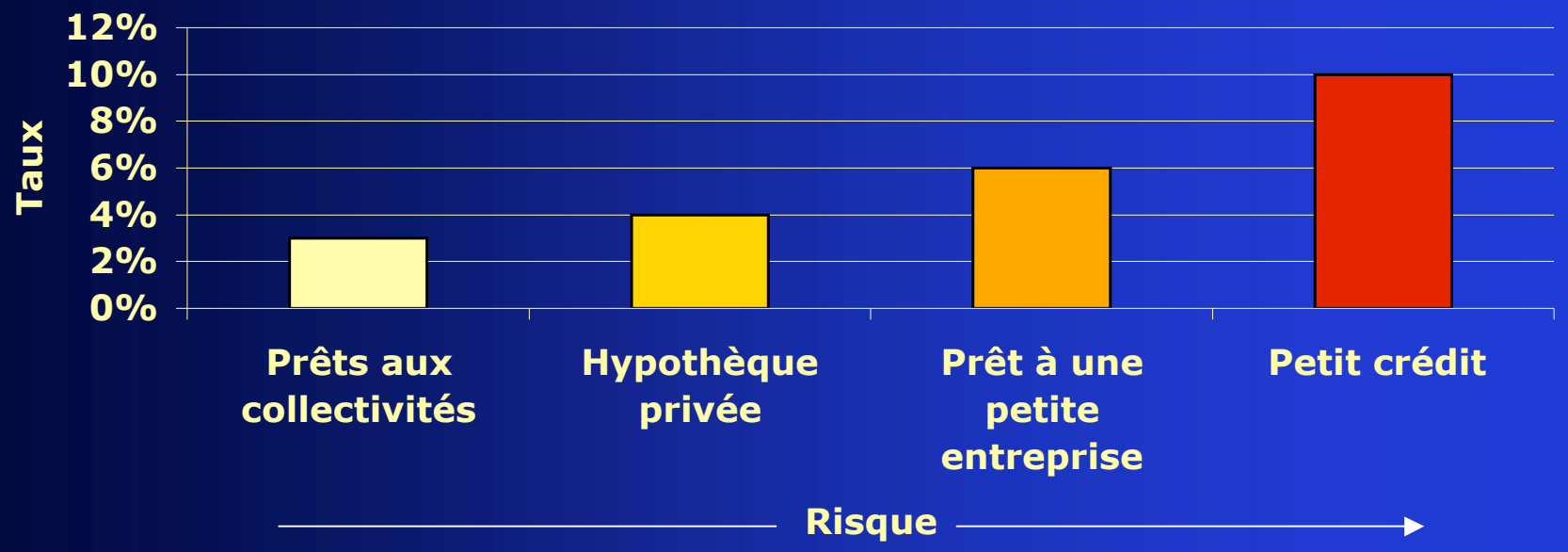

Conditions-cadre (2)

- **Les infrastructures : une bonne vache à lait**

[…] les infrastructures peuvent être qualifiées de "piliers du développement et de la croissance d'une communauté". En tant qu'investissement, ces actifs partagent toutes les caractéristiques suivantes : une position de quasi-monopole naturel, une demande peu dépendante de la conjoncture, des actifs de longue durée ainsi que ***des coûts et des revenus futurs connus, car souvent réglementés par l'Etat****. Ces éléments distinctifs rendent les infrastructures très attrayantes pour les investisseurs, induisant à la fois une prévisibilité et une stabilité des revenus. De plus, elles offrent souvent une* ***protection contre l'inflation car les concessions et autres contrats de service sont généralement liés à celle-ci****. […].* ***Les prévisions sur le rendement total de tels investissements, c'est-à-dire le dividende plus l'appréciation, dépassent le rendement moyen à long terme pour un placement en actions.***

Conditions-cadre (3)

- En Suisse, la distinction entre économie privée et publique est particulièrement marquée
  - Réseaux en mains publiques (électricité, rail, routes, eau, télécommunications),
  - Autres industries exclusivement privées.

Conditions-cadre (4)

- **Le peuple suisse tient à la propriété publique des infrastructures**

Privatisation BCV	NON
EWZ → SA	NON
Electricité Winterthur → SA	NON
Electricité Schaffhouse → SA	NON
Electricité Bellinzone → SA	NON
Loi sur le marché de l'électricité	NON
Privatisation Swisscom (CN / CE)	NON
Autonomisation service des autos VD	NON

Deux principes

1. Les infrastructures de base doivent rester en mains publiques,
2. Les éventuels montages PPP doivent être transparents et comparés à une variante exclusivement publique.

⇒ Situations à analyser individuellement.

⇒ Eviter de faire du PPP une religion.